

SECOND
ORIGINAL

PLAISANT-LAMBERT-BUSUTTIL
Huissiers de Justice Associés



HUISSIER DE JUSTICE

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

SCP PLAISANT-
LAMBERT-BUSUTTIL
Huissiers de Justice
Associés
24 Rue Lulli
13001 Marseille

SECOND
ORIGINAL

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT
ET LE PREMIER OCTOBRE

A LA DEMANDE DE :

✚ LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE SITUE 62 RUE PIERRE ALBRAND représenté par son syndic en exercice le CABINET LAPLANE, dont le siège social est à (13006) MARSEILLE, 42 Rue Montgrand, pris en la personne de son représentant légal y domicilié en cette qualité audit siège.

Lequel nous expose :

- ✓ Qu'en sa qualité de syndic, il poursuit Monsieur et Madame [REDACTED] [REDACTED] aux titres d'impayés,
- ✓ Que La directrice Régionale des Finances Publiques de la Région Sud a été nommé curateur de la succession des consorts [REDACTED]
- ✓ Qu'un commandement valant saisie immobilière a été délivré,
- ✓ Qu'il entend que nous nous transportions sur place afin de procéder au descriptif lié à la procédure de saisie immobilière,
- ✓ C'est pourquoi déférant à cette réquisition,

NOUS, SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE
C.PLAISANT - E. LAMBERT - C. BUSUTTIL
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES -
CYRIL BUSUTTIL SOUSSIGNE
DOMICILIES, 24, RUE LULLI, 13001 MARSEILLE

Nous nous sommes rendus ce jour, aux environs de 09h30 sis 62 Rue Pierre Albrand 13002 Marseille, ou étant, nous constatons ce qui suit :

Advenus et accompagnés par notre serrurier, Diagnostiqueurs et de nos témoins nous constatons ce qui suit.

Nos relevons que l'appartement en question se situe au 1^{er} étage sur la gauche de la volée d'escalier.

La porte d'accès présente de nombreux chocs et nous relevons qu'une tentative d'effraction est perceptible, une partie du mur de soutient étant dégradée avec reprise grossière de maçonnerie. La porte est habillée d'une plaque métallique et nous relevons que le barillet supérieur semble dégradé.

L'accès débouche sur une petite entrée habillée de tomettes provençales de couleur rougeâtre, en état d'usage. L'appartement étant dépourvu d'électricité et eau, nous relevons que les murs de l'espace sont assez abîmés. Nous relevons d'ailleurs les mêmes dégradations sur le mur de soutient qui a fait l'objet d'une dégradation en partie extérieure. Ici nous relevons la présence d'un compteur électrique vétuste ne semblant plus être aux normes actuelles.

Les peintures de l'accès sont totalement délitées comme le montre les photographies annexées au présent.

Sur la gauche de l'entrée se trouve l'accès **Toilette**, accessible depuis une porte de bois en mauvais état dont la fermeture se réalise par une trajette. Nous y retrouvons le même revêtement inférieur de type tomettes provençales en état d'usage avec plusieurs fendillements. L'espace est équipé d'une cuvette à l'anglaise avec chasse suspendue dont nous ne pouvons vérifier le bon fonctionnement. Les murs sont délités et nous constatons des déformations omniprésentes.

Nous poursuivons avec la **cuisine de l'appartement** et nous constatons que son accès se réalise par le passage d'une porte de bois nettement dégradée et démunie de serrure. Nous retrouvons une nouvelle fois le même revêtement inférieur de type tomettes provençales en état d'usage. La peinture supérieure s'est écaillée et délitée et nous constatons que la tapisserie en partie inférieure, elle, tend à se décoller en de nombreux points. Les blanchiments du plafond sont écaillés et délités en leur totalité.

Dans l'espace nous retrouvons un évier en inox, reposant sur un meuble bas dégradé et en mauvais état. Une chaudière est présente, sans que nous puissions vérifier son fonctionnement.

Nous notons que l'accès sur l'extérieure se réalise par une fenêtre à deux vantaux dont les boiseries ont largement vécu et dont certains vitrages sont fissurés. En partie supérieure, nous relevons que des chaises sont stockées et un débarra est nettement perceptible.

Salle d'eau : l'accès se réalise par le passage d'une porte de bois en mauvais état, depuis l'espace cuisine, avec la présence d'une vasque en faïence sur pied en état d'usage, tout comme le bidet et le bac de douche. Une cassure est visible sur ce dernier et nous relevons que le plaquage en carrelage est lui en état correct. Au sol se trouve toujours même revêtement inférieur en état d'usage.

Pièce principale : l'accès se réalise depuis l'entrée de l'appartement par une porte de bois dégradée. Nous relevons de nouveau et comme dans l'ensemble de cet appartement le revêtement inférieur de type tomettes provençales. Les voiles sont habillés d'une tapisserie à motif fleuri très ancienne et en mauvais état. En partie supérieur, les blanchiments sont écaillés et délités, rendant un aspect négatif à l'ensemble.

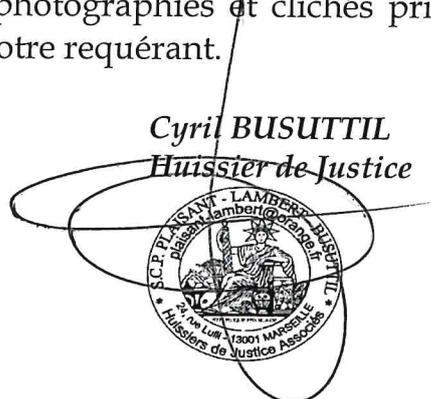
La pièce s'ouvre sur l'extérieure par deux fenêtres à deux vantaux dont les boiseries sont vétustes et abimées, tout comme les vitrages dont certains sont totalement détruits.

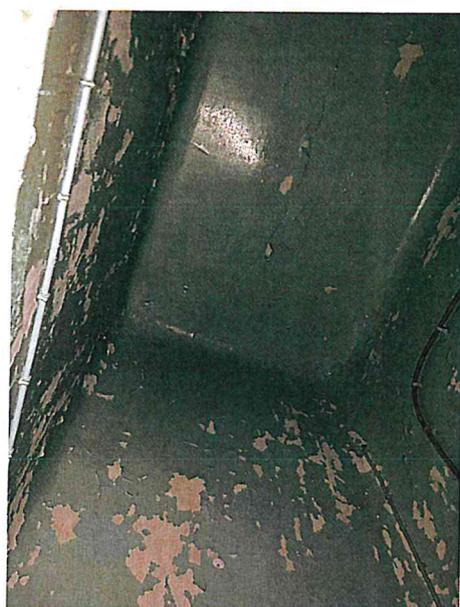
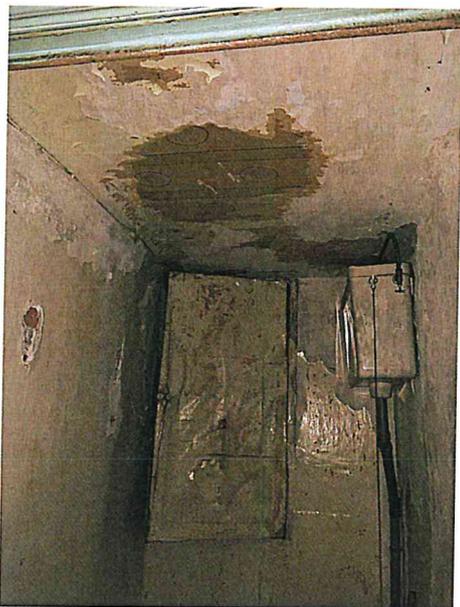
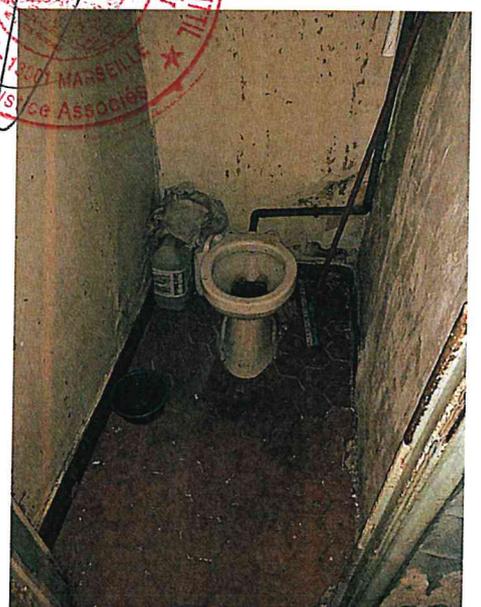
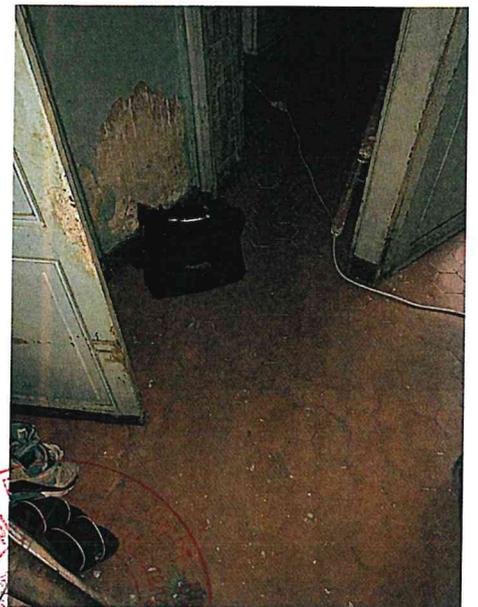
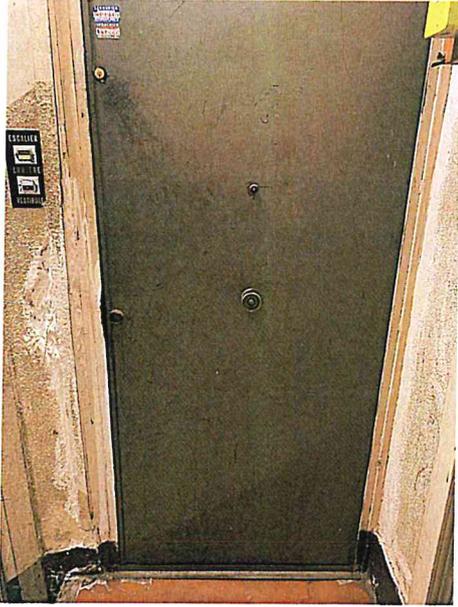
Dans la pièce se trouve une cheminée avec tablette marbre ne semblant pas avoir fonctionner de longue date.

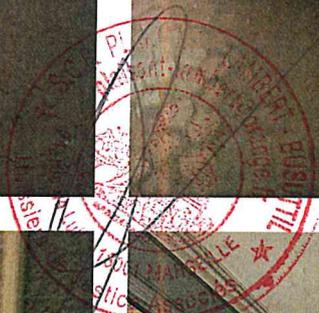
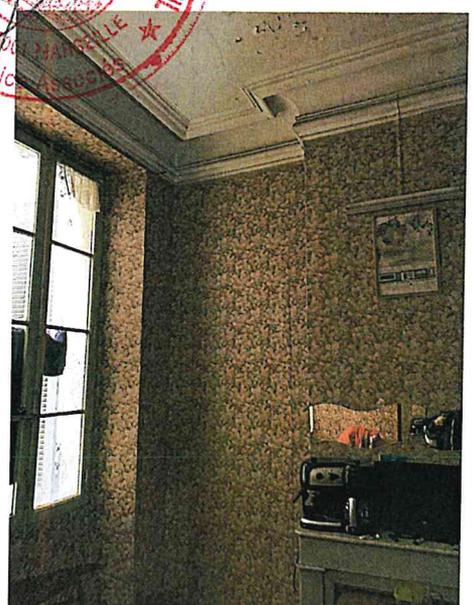
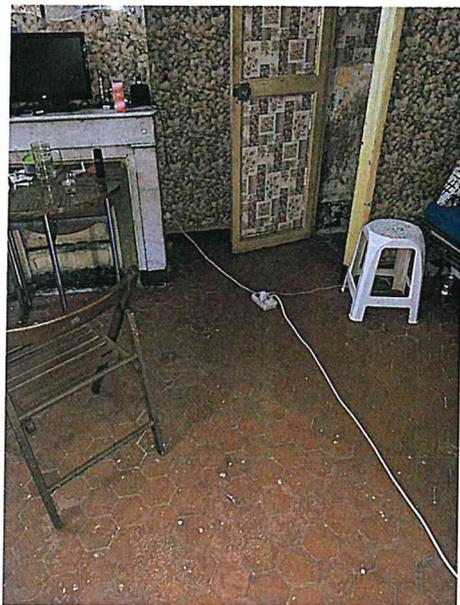
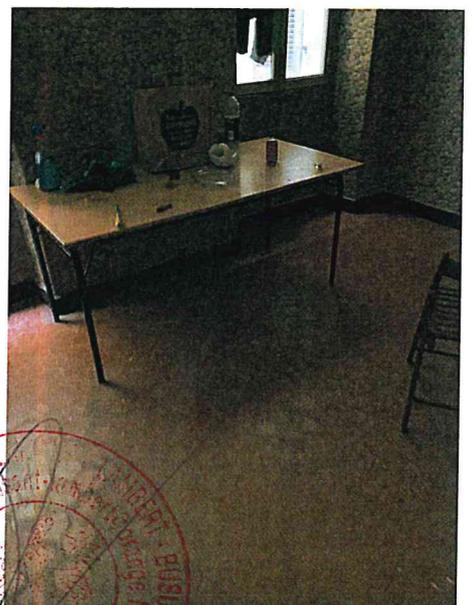
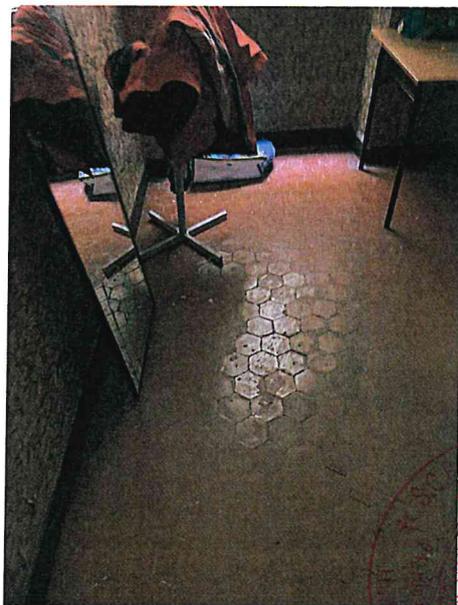
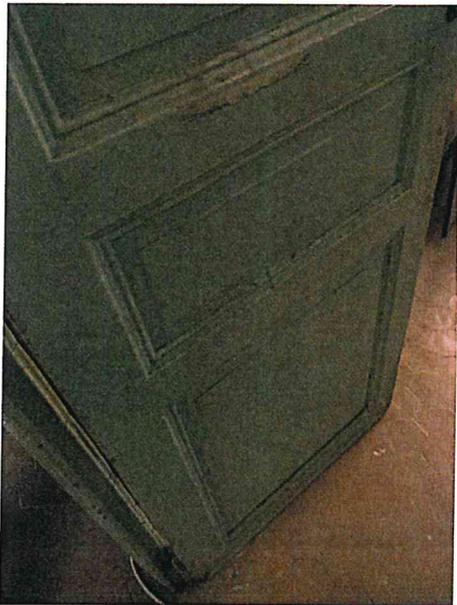
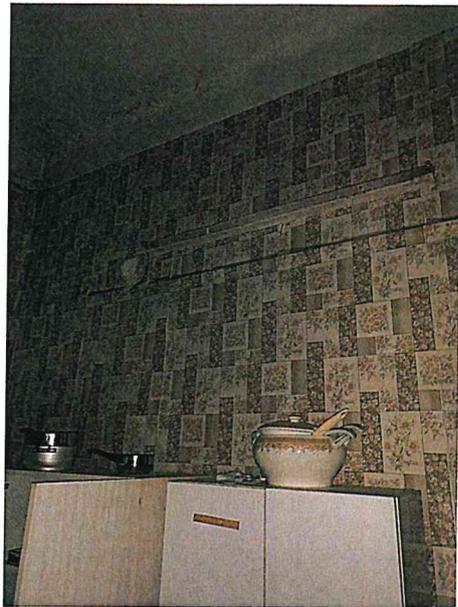
Dans la pièce principale, se trouve un dégagement accessible par une porte en état similaire, formant un L et largement encombré de mobiliers et biens sans valeurs. Nous relevons que l'espace se tient derrière la pièce principale nous un lit à été disposé.

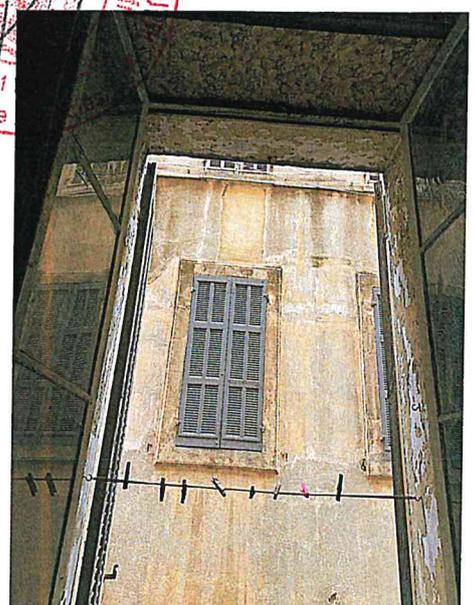
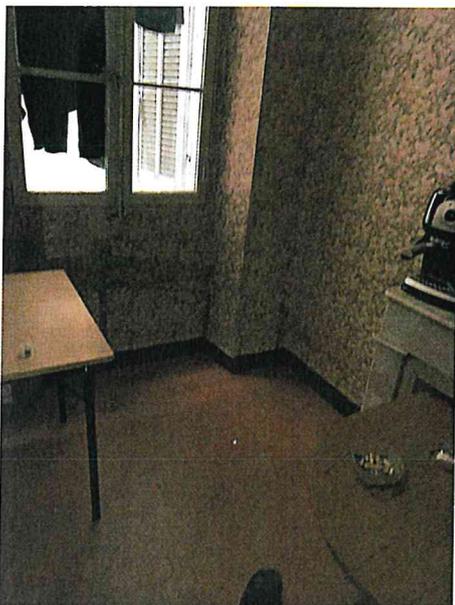
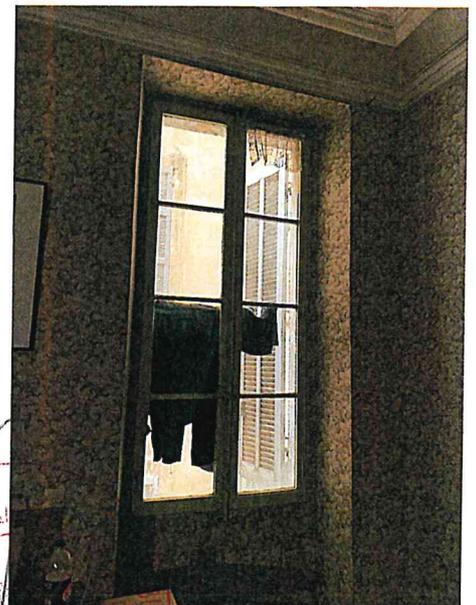
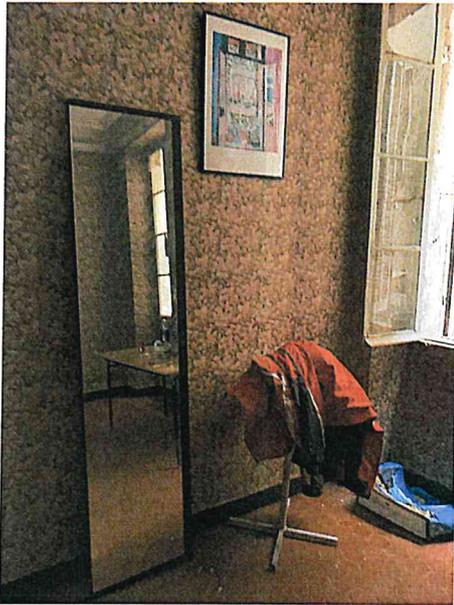
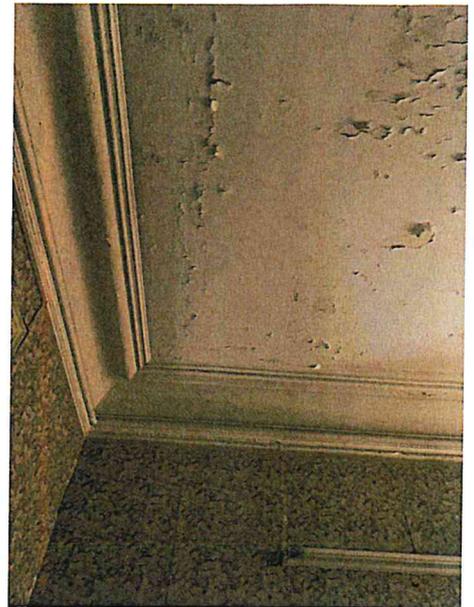
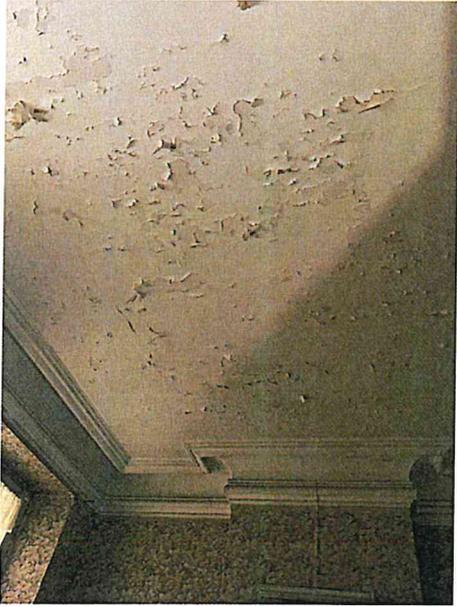
Nos constatations terminées, nous nous retirons afin de dresser le présent procès-verbal, et annexons à ce dernier les photographies et clichés pris sur place pour servir et valoir ce que de droit, à notre requérant.

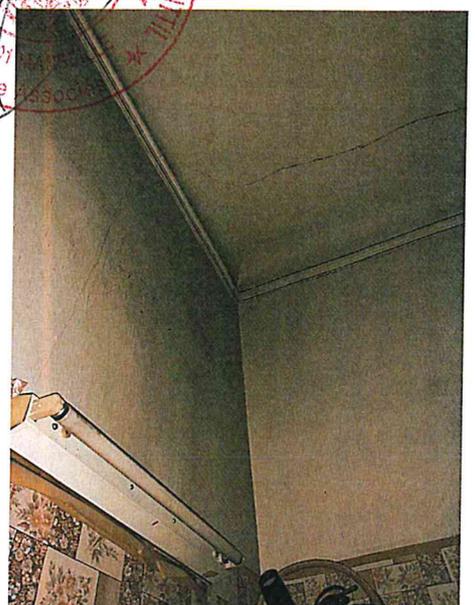
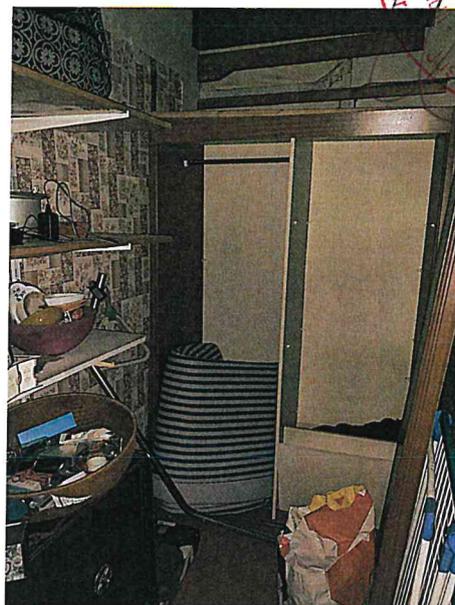
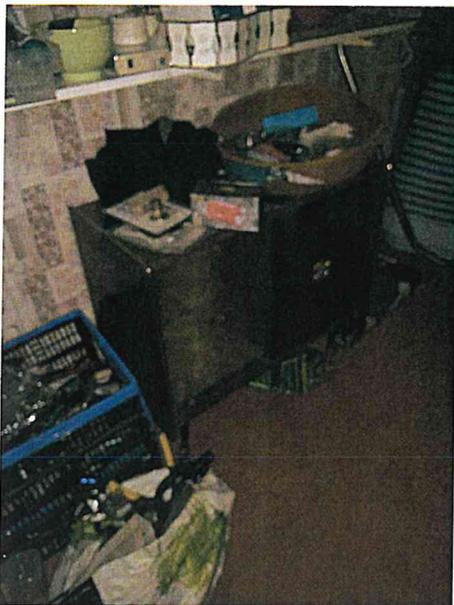
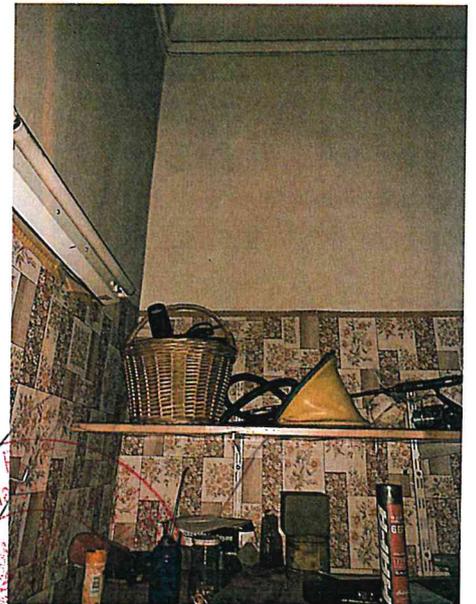
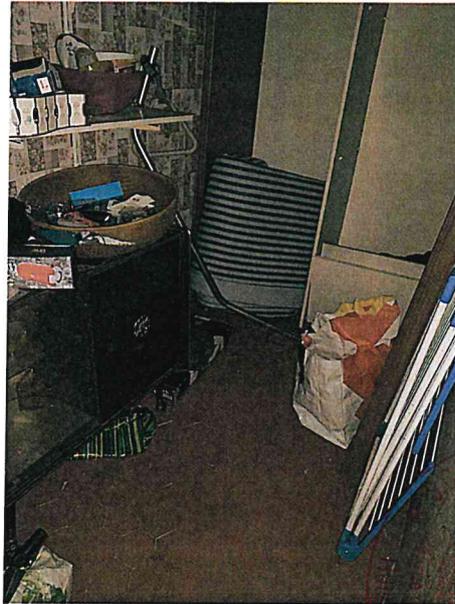
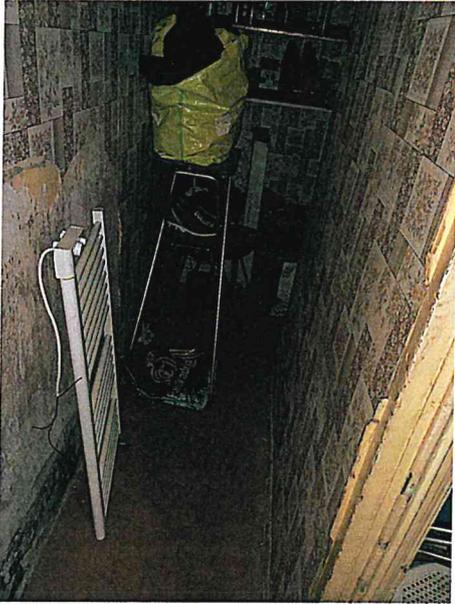
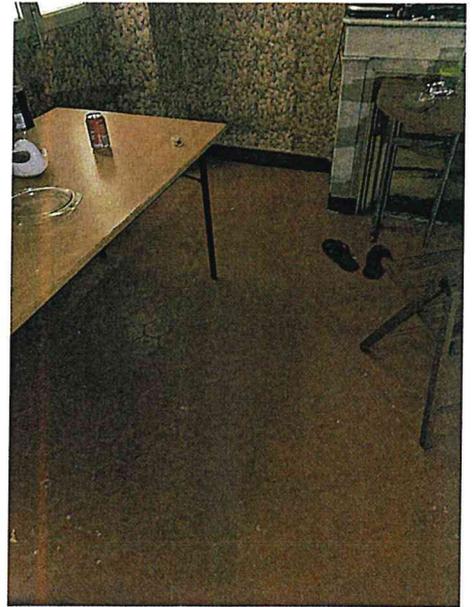
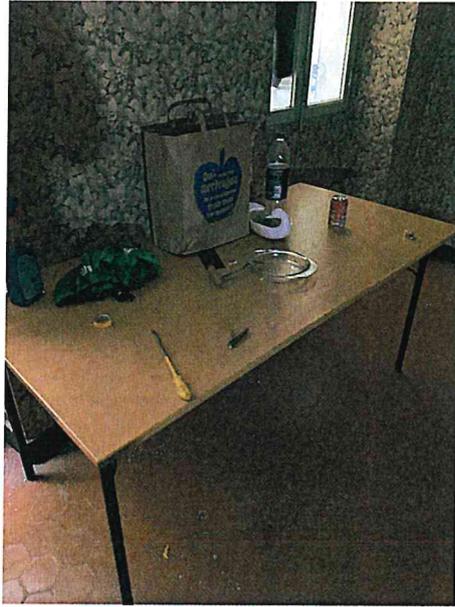
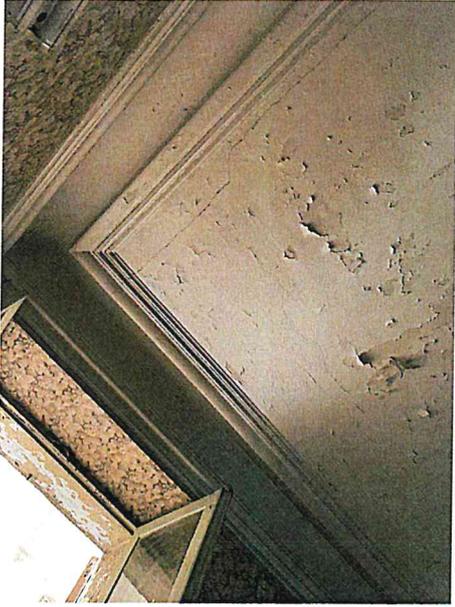
Cyril BUSUTTIL
Huissier de Justice



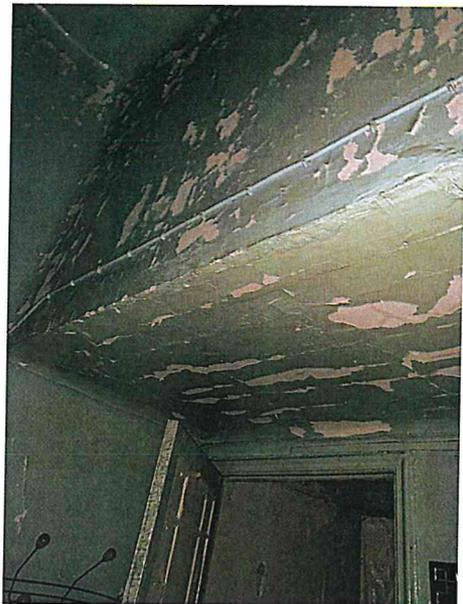
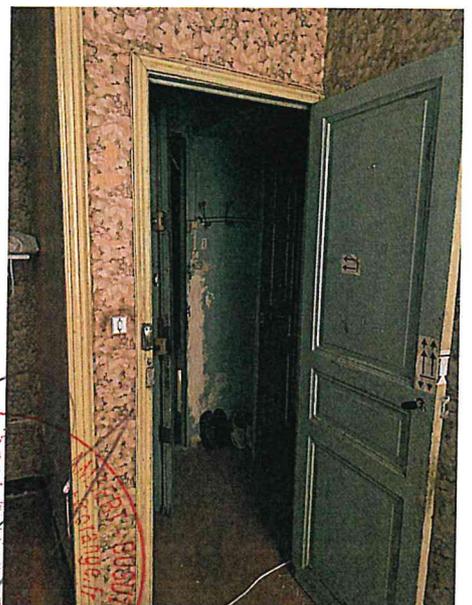
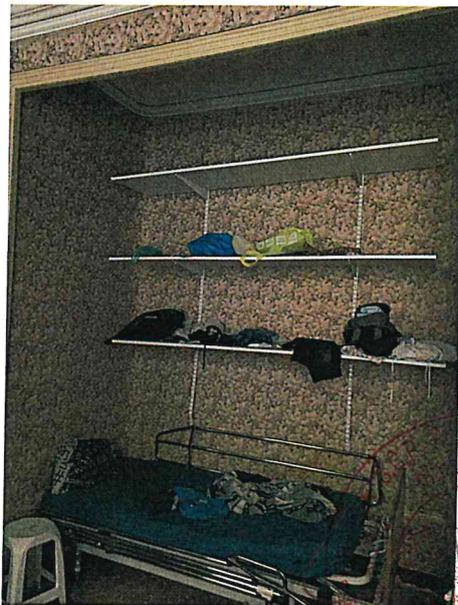
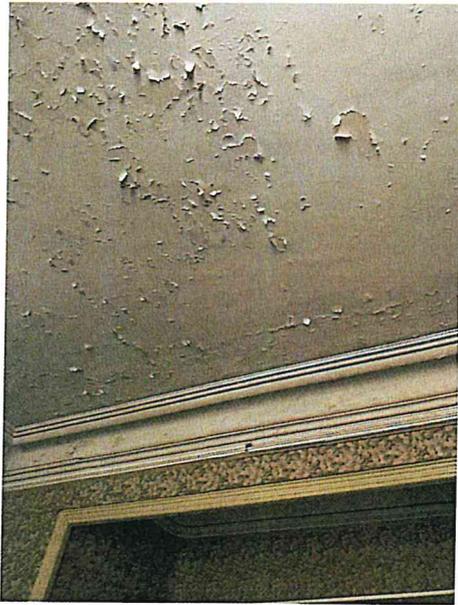
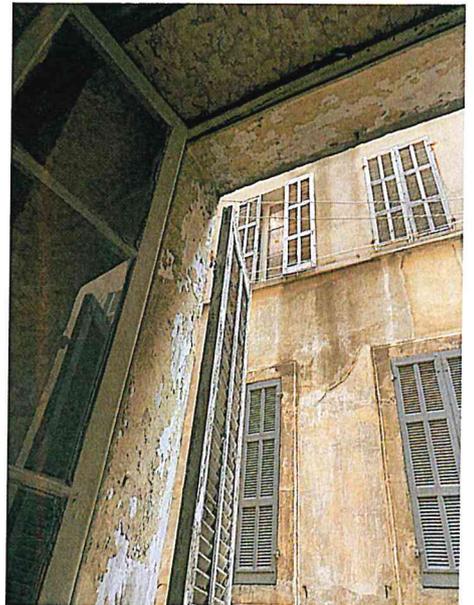








Red circular stamp with text: "SUNSHINE ASSOCIATION" and "11/10/08".



MA
As
Justice
1990
MA
As
Justice

